



2023 WBSC U23 MEN'S SOFTBALL WORLD CUP NATIONAL TEAM SELECTION PROCESS

SECTION 1 – PURPOSE

The 2023 U23 Men's National Team program will compete in the 2023 WBSC U23 Men's Softball World Cup. The purpose of this document is to set out the process that will be used by Softball Canada to select athletes to the 2023 WBSC U23 Men's World Cup team, scheduled to compete from April 15-23, 2023 in Parana, Argentina.

Note: The eligibility birth years for this event is 1998 or later due to the postponement of the U23 World Cup that was originally supposed to take place in 2021.

This selection process has two objectives:

1. Select the best possible Team for the 2023 WBSC U23 Men's World Cup. While some objective criteria will be used to select the Team, it is also recognized that there is a significant subjective element. Subjective elements include such factors as previous and current performance, experience, positional requirements, leadership and team cohesion.
2. Select the National Team with the intended outcome of achieving podium success.

SECTION 2 – ELIGIBILITY

An athlete is eligible for selection to the National Team so long as they:

- a) are in good standing with Softball Canada by not being subject to any disciplinary sanctions;
- b) are a Canadian citizen;
- c) hold a Canadian passport that does not expire before October 31, 2023 or are in the process of renewing their Canadian passport to ensure it does not expire before October 31, 2023; and
- d) Be in compliance with all relevant World Baseball Softball Confederation (WBSC) requirements for eligibility.
- e) Are fully vaccinated against COVID-19 (as per Canadian, and countries that the team is travelling to, definitions) and therefore able to travel and train/compete

with the team in events both in Canada and internationally. Accommodations will be considered based on applicable law/regulations and rationale.

Individuals who meet 2 (a), above, but who do not have the documentation in 2 (b and c) are still eligible to be selected to the National Team if they demonstrate to Softball Canada that they are actively pursuing citizenship and would have the ability to achieve the required eligibility by the related roster submission deadline.

Once selected to the National Team, all athletes will be expected to be training in preparation to play for the U23 Men's National Team.

SECTION 3 – AUTHORITY FOR SELECTION

Softball Canada's Board of Directors has delegated authority for all decision making under this policy to the U23 Men's National Team Head Coach.

The Head Coach has final authority for all selection decisions, including selecting athletes to the Athlete Pool, adding additional athletes to the Athlete Pool, selecting the National Team from the Athlete Pool, removing athletes from the Athlete Pool or from a National Team, and selecting replacement athletes to a National Team where applicable. In making selection decisions, the Head Coach will consult with the Manager - Operations, and with the coaching staff, defined for the purposes of this document to include assistant coaches, scouts and evaluators as designated by Softball Canada.

SECTION 4 – ATHLETE SELECTION PROCESS

National Team Selection

A series of provincial identification camps were held in July-August 2021 and the coaching staff scouted numerous events throughout the 2021 and 2022 seasons, while also holding development/evaluation camps in 2022. Given the timing of the upcoming World Cup, the Head Coach will consult with his Assistant Coaches and the Manager – Operations to determine the final roster based on their observations over the last two seasons.

Athletes will be selected to the National Team with the goal of putting together the best possible team for this event. Factors that will be considered in this selection include physical and technical aspects of the game, as well as team dynamics.

These factors, which will be assigned weight by the Head Coach, as he or she deems appropriate for the decision-making process, include:

- Previous and current performance
- Experience
- Positional requirements (primary and backup)
- Present and projected development and/or improvement
- Leadership/Contribution to team chemistry

- Availability for competition and training

It is understood that in making selections to create the best possible Team, it is possible that the best individual athletes may not be selected. It is at the discretion of the Head Coach to name an athlete to a National Team even though that athlete may not have participated in selection camps or other National Team events.

The timelines that will be followed in selecting athletes for the 2023 WBSC U23 Men's Softball World Cup Team are as follows. Note that specific events, dates, and times may be subject to change.

1. On or before January 12, 2023 - The Head Coach will select up to 11 core athletes that will be named to the team that will participate in the WBSC U23 Men's Softball World Cup April 15-23 in Parana, Argentina
2. Players may be selected to the team in stages, before that date, at the discretion of the Head Coach.
3. On or before March 1, 2023 – The remaining players will be selected to the team to form a 16 athlete roster.

Alternates may be added to the Team to replace an athlete removed from the team pursuant to section 5. The addition of alternates to the team is at the sole discretion of the Head Coach and will be in keeping with the philosophy of fielding the best possible team.

In addition to the above schedule, athletes are expected to follow the prescribed training regime, and be available to meet with national team staff at agreed upon times and locations throughout the year.

UNFORESEEN CIRCUMSTANCES/CHANGES TO THE DOCUMENT

If unforeseen circumstances arise which do not allow for this selection process or the above timelines to be implemented as outlined in this document, Softball Canada reserves the right to identify an alternate process or alternate timelines. Should this occur, all athletes in the Selection process will be notified of these changes in a timely manner.

SECTION 5 – REMOVAL FROM A CAMP OR FROM THE TEAM

Upon selection to the Athlete Pool or Team, an athlete must:

- a) Sign a Team member agreement
- b) Provide Softball Canada with all required documents (passport information etc.)
- c) Participate in Team events, activities, and meetings, as directed by the Head Coach or his/her designate
- d) Ensure they wear proper equipment and clothing
- e) Obey all rules established by the Head Coach and/or Softball Canada

- f) Assist Softball Canada in public relations and fundraising projects where required
- g) Comply with off-season daily training environment training requirements as identified by the Head Coach
- h) Not be under suspension or any other sanction by any recognized body for any doping or doping-related offence.
- i) Be available for sample collection at any time and have provided up-to-date whereabouts information on a regular basis as directed by Softball Canada, WBSC and/or the Canadian Centre for Ethics in Sport (CCES) pursuant to the Canadian Policy.

An athlete may be removed from the Athlete Pool or from a National Team where the athlete:

- a) Is unable to meet performance expectations.
- b) Is unable to perform due to injury, illness or for other medical reason as determined by Softball Canada's medical staff.
- c) Is unable to commit to National Team Program activities and events (note that an athlete may obtain an exemption from the Head Coach and Softball Canada).
- d) Violates team rules and/or Softball Canada's policies and procedures.
- e) Exhibits conduct that is detrimental to the image of the National Team program.
- f) Breaches the Athlete Agreement.
- g) Voluntarily withdraws from the National Team.
- h) Is removed by a Softball Canada Discipline and/or Appeal panel; or
- i) Fraudulently misrepresents themselves

SECTION 6 – SUBSTITUTION OF ALTERNATES

Where necessary and appropriate, an athlete removed from a Team may be replaced by an alternate selected by the Head Coach.

SECTION 7 – APPEALS

Softball Canada 2023 WBSC U23 Men's World Cup team selections may be appealed in accordance with the procedures set out in the Softball Canada Appeals policy. This process may be bypassed with the consent of all parties and referred directly to the Sport Dispute Resolution Centre of Canada (SDRCC).



COUPE DU MONDE U23 MASCULIN 2023 DE LA WBSC PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

SECTION 1 – OBJECTIF

Le programme de l'équipe nationale U23 masculine de 2023 fera compétition à la Coupe du monde de softball U23 masculin 2023 de la WBSC. L'objectif de ce document est de définir le processus qui sera utilisé par Softball Canada pour sélectionner des athlètes à l'équipe de la Coupe du monde U23 masculin de la WBSC de 2023 qui aura lieu du 15 au 23 avril 2023 à Paraná, en Argentine.

Note: Les années de naissance pour cet événement est 1998 ou plus tard en raison du report de la Coupe du monde U23 qui était originalement prévu à avoir lieu en 2021.

Ce processus de sélection a deux objectifs:

1. Sélectionner la meilleure équipe nationale possible pour la Coupe du monde U23 masculin 2023 de la WBSC. Bien que certains critères objectifs seront utilisés pour sélectionner les équipes, il est aussi reconnu qu'il y a un élément subjectif significatif. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que la performance précédente ou actuelle, l'expérience, les besoins par rapport aux positions, le leadership et la cohésion d'équipe.
2. Sélectionner l'équipe nationale avec le résultat attendu d'avoir du succès sur le podium.

SECTION 2 – ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible à être sélectionné au bassin d'athlètes ou à l'équipe nationale, une athlète doit :

- a) être en règle auprès de Softball Canada en n'étant pas sujet de sanctions disciplinaires;
- b) être un citoyen canadien;

- c) détenir un passeport canadien qui n'expire pas avant le 31 octobre 2023 ou être dans le processus de renouveler leur passeport canadien afin de s'assurer qu'il n'expire pas avant le 31 octobre 2023; et
- d) être en conformité avec tous les requis d'admissibilité de la Confédération mondiale de baseball et softball (WBSC).
- e) être pleinement vaccinée contre COVID-19 (selon les définitions du Canada et des autres pays auxquels l'équipe voyagera) et ainsi être capable de voyager et s'entraîner/faire compétition avec l'équipes aux événements au Canada et au niveau international. Les exceptions seront considérées selon les lois/règles applicables et le raisonnement.

Les individus qui rencontrent 2 (a) ci-dessus mais qui n'ont pas la documentation dans 2 (b et c) sont encore éligibles à être sélectionnés à l'équipe nationale si qu'ils démontrent à Softball Canada qu'ils poursuivent activement leur citoyenneté et qu'ils pourraient avoir la capacité d'obtenir l'admissibilité requise avant la date limite de soumission de la formation finale.

Une fois sélectionné à l'équipe nationale, il est attendu que tous les athlètes s'entraînent en préparation pour jouer au sein de l'équipe nationale U23 masculine.

SECTION 3 – AUTORITÉ DE SÉLECTION

Le Conseil d'administration de Softball Canada a délégué l'autorité de toute prise de décision sous cette politique à l'entraîneur chef de l'équipe nationale U23 masculine.

L'entraîneur chef possède l'autorité finale sur toutes les décisions de sélection, incluant la sélection d'athlètes au bassin, ajouter des athlètes additionnels au bassin, sélectionner des équipes à partir du bassin, retirer des athlètes du bassin ou d'une équipe, et sélectionner des athlètes remplaçants à une équipe si nécessaire. Lors de la prise des décisions concernant les sélections, l'entraîneur chef consultera avec le Gérant – Opérations et avec le personnel des entraîneurs. Dans le contexte de ce document, le personnel des entraîneurs comprend les entraîneurs adjoints, les dépisteurs et les évaluateurs tels que désignés par Softball Canada.

SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Sélection à l'équipe nationale

Une série de camps d'identification provinciaux ont eu lieu en juillet-août 2021 et le personnel des entraîneurs a fait du dépistage à plusieurs événements lors des saisons 2021 et 2022, tout en organisant des camps de développement/évaluation en 2022. Étant donné le temps de l'année de la Coupe du monde, l'entraîneur chef consultera avec ses entraîneurs adjoints et le Gérant – opérations afin de déterminer l'équipe finale selon leurs observations lors des deux dernières saisons.

Les athlètes seront sélectionnés à l'équipe nationale avec le but de mettre la meilleure équipe possible ensemble pour tout événement particulier. Les facteurs qui seront considérés dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la dynamique d'équipe.

Ces facteurs, qui seront pondérés par l'entraîneur chef selon ce que ce dernier juge approprié dans le processus de la prise de décisions, comprennent:

- La performance précédente et actuelle
- L'expérience
- Les besoins positionnels (primaire et substitut)
- Le développement et/ou amélioration actuelle ou projetée
- La contribution/leadership à la cohésion d'équipe
- La disponibilité à la compétition et à l'entraînement

Il est compris que dans le processus de faire les sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleurs athlètes individuels pourraient ne pas être sélectionnés. L'entraîneur chef possède aussi la discrétion de nommer un athlète à une équipe même si l'athlète ne pourrait pas avoir participé à des camps de sélection ou d'autres événements d'équipe nationale.

Les échéances qui seront suivies dans la sélection d'athlètes pour l'équipe de la Coupe du monde de softball U23 masculin 2023 de la WBSC sont les suivantes. Notez que les événements, dates et heures spécifiques sont sujet au changement.

- Avant le 12 janvier 2023 – L'entraîneur chef sélectionnera jusqu'à 11 athlètes du noyau qui seront nommés à l'équipe qui participera à la Coupe du monde de softball U23 masculin 2023 de la WBSC du 15 au 23 avril à Paraná, en Argentine.
- Les athlètes pourraient être sélectionnés en étapes, avant cette date, à la discrétion de l'entraîneur chef.
- Avant le 1 mars 2023 – les athlètes restants seront sélectionnés à l'équipe pour établir une formation de 16 athlètes.

Des joueurs alternes peuvent être ajoutés à l'équipe pour remplacer un athlète retiré de l'équipe selon la section 5. L'addition d'alternes à l'équipe est à la discrétion seule de l'entraîneur chef et sera faite en respectant la philosophie de mettre la meilleure équipe possible sur le terrain.

En plus des dates plus hautes, il est attendu que les athlètes suivent le programme d'entraînement prescrit, et d'être disponibles à rencontre le personnel de l'équipe nationale à des temps et des endroits acceptés lors de l'année.

CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / CHANGEMENTS AU DOCUMENT

Dans le cas que des circonstances imprévues font en sorte que le processus de sélection ou les échéances plus hautes ne soient pas exécutés tels que décrits dans ce document, Softball Canada se réserve le droit d'identifier un processus ou des échéances alternes. Si ce cas se présente, tous les athlètes du bassin d'athlètes seront notifiés de ces changements dans un délai raisonnable.

SECTION 5 – RENVOI D'UN ATHLÈTE DU BASSIN DES ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE

À la sélection au bassin des athlètes ou à l'équipe, l'athlète doit :

- a) Signer une entente de membre d'équipe
- b) Fournir tous les documents requis à Softball Canada (information de passeport, etc.)
- c) Participer aux événements, activités et rencontres d'équipe, tels que dirigés par l'entraîneur chef ou une personne qu'il a désigné
- d) Assurer qu'ils portent de l'équipement et des vêtements appropriés
- e) Obéir à tous les règlements établis par l'entraîneur chef et/ou Softball Canada
- f) Assister Softball Canada aux relations publiques et les projets de collecte de fonds tel que requis
- g) Respecter les obligations d'environnement d'entraînement hors-saison quotidien tel qu'identifié par l'entraîneur chef.
- h) Ne doit pas être en suspension ou toute autre sanction par tout corps gouvernant reconnu pour toute offense de dopage ou relié au dopage.
- i) Être disponible pour la collection d'échantillon en tout moment et d'avoir fourni de l'information à jour de son emplacement sur une base régulière tel que dirigé par Softball Canada, la Confédération mondiale de Baseball et Softball et/ou le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément à la politique canadienne.

Un athlète peut être retiré du bassin des athlètes ou d'une équipe si l'athlète :

- a) Est incapable de rencontrer les attentes de performance;
- b) Est incapable de participer en raison de blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale tel que déterminé par le personnel médical de Softball Canada;
- c) Est incapable de s'engager aux activités et événements du programme des équipes nationales (notez qu'un athlète peut recevoir une exemption de l'entraîneur chef et de Softball Canada);
- d) Viole les règlements d'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- e) Présente une conduite qui est nuisible à l'image du programme de l'équipe nationale de Softball Canada;
- f) Ne respecte pas l'entente d'athlète;
- g) Se retire volontairement;

- h) Est retiré par une commission d'appel ou de discipline de Softball Canada; ou
- i) Se représente de façon frauduleuse

SECTION 6 – SUBSTITUTION DES ATHLÈTES ALTERNES

Lorsque nécessaire et approprié, un athlète retiré d'une équipe peut être remplacé par un athlète alterne par l'entraîneur chef.

SECTION 7 – APPELS

Les sélections de Softball Canada à l'équipe de la Coupe du monde U23 masculin 2023 de la WBSC peuvent être portées en appel conformément aux procédures telles que décrites dans la politique d'appels de Softball Canada. Le processus d'appel de Softball Canada pourrait être contourné avec le consentement de tous les partis et référé directement au centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).